



Département du Calvados

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 A 20H30

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-062 : Requalification de la traversée de Bourg (RD 93) – Ponts-sur-Seulles (commune historique Lantheuil) : autorisation de signature de la notification du marché public concernant la part communale / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-063 : Demande de subvention au titre des amendes de police : CD 93 / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-064 : Contrat d'assurance au 1er janvier 2024 : choix du prestataire / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-065 : Budget principal : délibération autorisant le Maire à engager les dépenses d'investissement pour 2024 / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-066 : Tarifs et durée des concessions des cimetières de Ponts-sur-Seulles. / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-067 : Tarifs des salles des fêtes de Ponts sur Seulles (Lantheuil et Amblie). / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-068 : L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros : complétude de la délibération DEL 2020-038 Délégation du conseil municipal au Maire. / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-069 : Gestion financière des interventions de la Lutte collective contre le frelon asiatique : participation communale pour la destruction des nids secondaires sur le domaine public et privé. / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-070 : Convention de participation proposée par le CDG14 en matière de prévoyance (formule 2) à compter du 1er janvier 2025. / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-071 : Zones d'accélération des énergies renouvelables : Délibération de report de leur identification. / *Approuvée à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-072 : Vente du CV 4 entre le CD 35 et le CD 22. / *Approuvée à l'unanimité par 14 voix.*

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-073 : La réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes : décentralisation de la police de la publicité. / *Approuvée à l'unanimité (sans vote).*

Fait à PONTs SUR SEULLES, le 19/12/2023.